

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20070216

Création de la Commission du Patrimoine Mondial. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la candidature de la Ville de Bordeaux à l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO va être examinée par les instances compétentes de l'UNESCO lors d'une session qui se tiendra fin juin en Nouvelle Zélande.

L'UNESCO a missionné l'ICOMOS, organisme dédié à l'expertise des candidatures à l'inscription au patrimoine mondial, pour rendre un avis sur la candidature de Bordeaux. L'expert de l'ICOMOS s'est déplacé à Bordeaux fin 2006, et cet organisme remettra prochainement son rapport d'évaluation sur notre dossier.

De nombreux échanges, tant avec l'expert qu'avec les représentants du ministère de la culture et de la communication, nous ont permis de développer les points forts de notre dossier. Nous nous sommes par ailleurs engagés à mettre en place dès maintenant une instance chargée du suivi et de l'application du plan de gestion consécutif à cette inscription, et qui regroupera des représentants de la Ville, les administrations concernées et des partenaires qui oeuvrent dans l'environnement patrimonial de Bordeaux

Le fonctionnement de cette Commission, dont la proposition de composition est jointe, sera le suivant :

Deux réunions par an présidées par le Maire

Des sessions extraordinaires au cours desquelles le comité pourra donner un avis consultatif sur toutes les grandes opérations concernant le périmètre inscrit ou pour l'organisation d'évènements sur le patrimoine

Aussi, je vous propose d'autoriser la création de la commission du Patrimoine Mondial

Proposition de composition de la Commission « Patrimoine mondial »

Président : le Maire

- Les adjoints au maire de la Ville concernés :

Le premier adjoint
L'adjoint à la culture
L'adjoint à l'urbanisme
L'adjoint au tourisme

- La Communauté Urbaine de Bordeaux :

Le président de la CUB ou son représentant

- Le Ministère de la Culture :

Le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional des monuments historiques
L'architecte des bâtiments de France

- Les services de la Ville :

Le secrétaire général de la Ville
Le directeur général des affaires culturelles
Le directeur général de l'aménagement
Le directeur général des services techniques
La directrice des archives municipales

- Les services associés :

Le directeur de l'A'URBA
Le directeur général des services de la CUB
Le directeur des archives départementales

- Des personnalités qualifiées :

Deux experts désignés par le maire en fonction de leur compétence
Le président de l'ordre des architectes
Un urbaniste ou un paysagiste
Un archéologue

- Deux représentants d'associations oeuvrant dans l'environnement patrimonial bordelais :

- Des représentants des entreprises :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de mettre en place une commission du patrimoine mondial qui aura pour but de mettre en œuvre et d'appliquer le plan de gestion consécutif à cette affaire.

Je voudrais simplement dire, Monsieur le Maire, que les contacts que nous pouvons avoir tant avec le bureau d'études ICOMOS qu'avec le Ministère de la Culture sont prometteurs. J'ose espérer que nous aurons ce label qui honorerait notre ville.

Cette commission du patrimoine a un caractère purement administratif et comporte, outre les élus fonctionnels, l'Etat, le Ministère de la Culture, les services de la Ville, des services associés et des personnalités qualifiées.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DELAUNAY.

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, y a-t-il un sujet, ou du moins y en a-t-il beaucoup qui intéressent davantage l'ensemble des Bordelais, et partant l'ensemble de leurs représentants et de leurs élus ?

L'idée de jouer en terme de patrimoine dans la cour des grands avec le Taj Mahal et avec la Grande Muraille de Chine, est pour nous un enjeu considérable.

Raison de plus pour regretter que cette délibération soit la première sur le sujet et que nous n'ayons eu jusqu'alors aucun renseignement sur des points qui sont évoqués dans la délibération, les points forts du dossier :

- la teneur de nombreux échanges dont nous ne savons rien,

- le périmètre réellement inscrit dans cette inscription – c'est le cas de le dire –

- et enfin un point qui vous le savez nous tient à cœur, c'est la réponse - car je pense que nous avons déjà certainement des renseignements sur ce sujet - de l'UNESCO sur l'impact du futur pont Bacalan / Bastide sur cette inscription au patrimoine mondial, puisque vous savez comme moi que la Ville de Dresde a risqué d'être recalée sur un point comparable.

Nous aimerions avoir des renseignements sur tous ces points.

En deuxième lieu je voudrais évoquer ce que l'on pourrait appeler des recommandations, car nous ne savons pas quel est réellement le périmètre, mais nous voudrions que toute notre ville s'inscrive dans cette démarche et que certains points qu'à l'occasion nous avons signalés soient pris en considération, comme par exemple la conservation de la perspective des Allées de Tourny en libérant la statue de l'Intendant Tourny de son échafaudage d'enseignes et de sa couronne d'enseignes lumineuses.

Malheureusement, l'inscription au patrimoine mondial, si nous l'obtenons, n'a pas force de protection contre des erreurs architecturales. Pour ma part je le regrette car cela nous serait une garantie pour que les erreurs faites sur la rive droite ne soient pas perpétuées.

Dernier point. Je vous ai dit que tous les Bordelais étaient véritablement concernés par cette inscription et leurs représentants bien évidemment, donc je vous demande que les élus de l'opposition soient également considérés comme des élus fonctionnels, puisque M. Hugues MARTIN vient d'utiliser ces termes, et que nous puissions être associés à cette commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Madame, ce que je voudrais vous dire c'est que l'ensemble des experts qui sont venus à Bordeaux, notamment les experts d'ICOMOS ont été séduits par cette ville. Ils sont moins critiques que vous. J'ai le sentiment qu'ils tirent dans le même sens que nous et que leur approche de cette candidature sera favorable.

Ils connaissent bien évidemment, Madame, car nous n'avons rien caché y compris dans la zone tampon, le projet de ce magnifique pont qui va être édifié prochainement. Ils l'ont pris en compte.

Je ne peux pas préjuger de ce que fera l'UNESCO, mais ce que je peux vous dire c'est que celles et ceux qui sont en situation pour instruire ce dossier auprès de l'UNESCO n'y ont strictement rien trouvé à redire.

Pour le reste, Madame, toutes les précautions seront prises bien entendu, notamment dans le cadre de ce groupe de travail, pour que les préconisations formulées le moment venu par l'UNESCO soient mises en œuvre, sachant que celles formulées par ICOMOS ont déjà été mises en œuvre.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des oppositions sur cette proposition ?

Des abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070217

Direction Générale des Affaires Culturelles. Complément au programme de Restauration des Monuments Historiques 2007. Demande de subvention à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Encaissement. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vous avez approuvé à l'unanimité le programme de restauration des Monuments Historiques pour l'année 2006 (délibération D. 20060018 du 30 janvier 2006), programme comprenant la restauration de la Chapelle Saint Joseph de l'église Saint Michel dans la perspective d'y réintégrer les albâtres et leur rétable.

A l'occasion des recherches et sondages préalables au démarrage des travaux, il a été découvert une salle souterraine et des fondations peu stables, rendant nécessaire de reconsidérer le projet de restauration de la chapelle qui avait été arrêté.

En accord avec la Direction Régionale des Affaires culturelles, il convient de réaliser une étude préalable complémentaire afin de réaliser les recherches historiques et les investigations nécessaires à l'élaboration d'un programme de travaux adéquats à ce patrimoine d'exception.

Cette opération se monte à 21 593,29 euros HT, soit 25 825,58 euros TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- demander la subvention à l'Etat,
- signer la convention,
- encaisser la subvention.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la restauration de monuments historiques : la Chapelle Saint Joseph avec des travaux complémentaires puisqu'on a trouvé une salle souterraine.

Rien de bien méchant dans ce dossier, Monsieur le Maire.

Mme NABET.

MME NABET. -

Une petite intervention par rapport à des fondations peu stables, notamment pour la construction des parkings le long des quais sur ces terrains qui sont peu stables. Nous l'avons

vu tout à l'heure dans la présentation qui a été faite à propos des esteys qui sont aussi une richesse de la ville.

Donc simplement prudence lorsqu'il y aura des parkings à construire pour le faire de façon convenable en prenant toutes précautions pour éviter que ces terrains instables entraînent des dégâts. On l'a vu par ailleurs du côté de la Bourse et de ci-delà.

M. MARTIN. -

Je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de dégâts, Madame, notamment à la Bourse ni ailleurs, mais enfin on pourra tenir le plus grand compte de vos remarques.

ADOpte A L'UNANIMITE